



ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE SÉPARATION

A remplir uniquement si les parents sont séparés, divorcés ou en instance de divorce

Je soussigné(e).....

né(e) le à

domicilié(e).....

Pour mes enfants :

né(e) le

né(e) le

né(e) le

Atteste sur l'honneur :

☐ être séparé(e) de M./Mme

Domicilié(e)

☐ être divorcé(e) de M./Mme

Domicilié(e)

Dans les deux cas, je m'engage à l'informer de la présente démarche d'inscription dans un établissement scolaire de la Ville de Verneuil-sur-Seine et atteste avoir l'autorité parentale sur mes enfants mentionnés ci-dessus.

Article 372-2 du code civil :

Chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant.

Article 441-7 du code pénal :

Est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait :

- D'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts ;
- De falsifier une attestation ou un certificat originellement sincère ;
- De faire usage d'une attestation ou un certificat inexact falsifié.

Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui.

J'ai pris connaissance de l'intégralité des informations notifiées ci-dessus.

Fait le :

Signature :